

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DE LA ZONE EST DE L'OISE**

Séance du 15 septembre 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de membres		
Composant le Comité Syndical	En exercice	Présents ou représentés
24	24	16 + 1 pouvoir

Date de la convocation :

Le 9 septembre 2016

Date d'affichage :

Le 30 septembre 2016

Objet de la délibération :

**Indemnités de fonction
des Élus locaux**

L'an deux mille seize, le quinze septembre,

À 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames FOYART Khristine, PARIGOT Marianne, et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GRANIER Jean-Claude, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, WARIN Gérard.

Excusés : Madame DECAMP Annick, Messieurs DEMAISON Daniel, GAGE Daniel, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, POULIN Charles, TASSIN Jackie.

Pouvoirs : Monsieur HEDUY Christian à Monsieur FORGET Daniel.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L5211-12 et R5212-1,

Vu la délibération n°2014/18 du 29/04/2014 fixant les indemnités de fonction des élus dans la strate démographique de 20 000 à 49 999 habitants.

Considérant la population totale du SEZEO fixée à 134 429 habitants,

Monsieur le Président expose :

Considérant sa population, les indemnités de fonctions maximales peuvent être fixées comme suit dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale fixée à 4 743,62 € bruts/mois.

Population Totale	Président		Vice-Président	
	Taux maximal de l'indice	Indemnité Brute (en €)	Taux maximal de l'indice	Indemnité Brute (en €)
De 100 000 à 199 999 habitants	35,44 %	1 355,32 €	16,76 %	564,46 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical, décide d'attribuer les indemnités de fonction suivantes :

- Président : 35,44 % de l'indice 1015,
- Les Vice-Présidents : 16,76 % de l'indice 1015.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget du Syndicat ; chapitre 65,

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA



Récapitulatif des indemnités alloués aux membres de l'Assemblée Délibérante au 1^{er} octobre 2016-09-30

Fonction	Nom	Délégations de fonctions	Taux	Indemnité Brute
Président	Olivier FERREIRA	Président	35,44 %	1 355,32 €
1 ^{ER} VICE-PRÉSIDENT	Patrice CARVALHO	Etudes environnementales et économies d'énergies	16,76 %	564,46€
2 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Jean-Pierre LEBOEUF	Études et gestions des compétences optionnelles	16,76 %	564,46€
3 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Dominique FONTAINE	Suivi du concessionnaire	16,76 %	564,46€
4 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Annick DESCAMP	Programmation des travaux	16,76 %	564,46€
5 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Christian HEDUY	Réalisation des travaux de BT	16,76 %	564,46€
6 ^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT	Dominique FERRY	Finances	16,76 %	564,46€
Total :				4 742,08 €
Enveloppe globale conformément à l'Article L5211-12 du CGCT : 4 743,62 €				

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Indemnités de fonction des Élus locaux

Date de décision: 15/09/2016

Date de réception de l'accusé 30/09/2016

de réception :

Numéro de l'acte : 201641_201641

Identifiant unique de l'acte : 060-200043578-20160915-201641_201641-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .6 .1

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Indemnités des élus

Date de la version de la 19/09/2006

classification :

Nom du fichier : 2016-41-Indemnités de fonction des Élus.pdf (060-200043578-20160915-201641_201641-DE-1-1_1.pdf)